



Secrétariat Général
Commun Départemental

- 5 JAN. 2023

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

Déclaration Préalable (Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions)			
<i>Référence</i>		04227122S8102	
<i>Déposée le:</i>		8 novembre 2022	
<i>Complétée le :</i>		14 décembre 2022	
<i>Par:</i>		M. SAPALY Thomas 125 Rue de la Laïcité 42740 Saint-Paul-en-Jarez	
<i>Adresse des travaux:</i>		125 Rue de la Laïcité 42740 Saint-Paul-en-Jarez	
<i>Destination de la construction:</i>		Création d'un mur de soutènement	
<i>Section cadastrale</i>	AK 118	<i>Surface du terrain :</i>	830 m ²

**PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE DÉCLARATION
PREALABLE
PRONONCEES PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 février 2015, et modification simplifiée le 27/6/2019, et notamment les dispositions de la zone UC,

ARRETE

ARTICLE UN : Sont accordés les travaux décrits dans la demande susvisée déposée par le pétitionnaire sous réserve du respect des dispositions énoncées dans l'ARTICLE DEUX.

ARTICLE DEUX : Conformément à l'article UC11 du Plan Local d'Urbanisme, le mur sera mis en œuvre en pierres de pays, mur en gabions ou en maçonnerie enduite d'une teinte proche de celle de la pierre locale (terre feutrée ou terre d'argile) ou en enrochement.

Délivré le 23 décembre 2022

*Le Premier adjoint
Philippe ROMEYRON*

